

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Notre-Dame-Des-Monts

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Marcelle Pedneault, d.g. secrétaire-trésorière de la susdite municipalité,

QUE :

Une séance extraordinaire sera tenue jeudi le 18 décembre 2013 à 19h00 à l'édifice municipal de Notre-Dame-des-Monts.

ORDRE DU JOUR

1. Prière;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adopter le règlement ayant pour objet d'établir le budget (prévision budgétaires), le taux de la taxe foncière ainsi que les tarifs de compensation pour les services municipaux, soit : Aqueduc, égout, assainissement, collecte et enfouissement des ordures ainsi que la collecte sélective pour l'année 2014;
5. Période de questions;
6. Levée de l'assemblée.

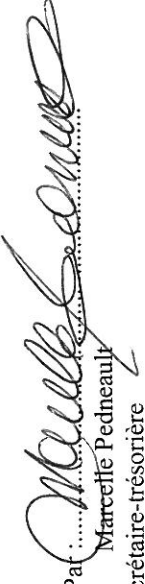
DONNÉ à Notre-Dame-des-Monts, ce 15^{ème} jour de novembre l'an deux mil treize.


Marcelle Pedneault,
d.g. secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil le 15^{ème} jour de novembre 2013.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15^{ème} de novembre de l'an deux mil treize.


Pat :
Marcelle Pedneault
d.g. secrétaire-trésorière